

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 045-214501421-20241121-2024\_79-DE

S'LO

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Marie COSTA, Mme Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	17

**Absents ayant donné un pouvoir** : Madame Magali BLANLUET à Mme Aurore YANG, Mme MERIAU Aline à M. Gérard HUET.

**Absents excusés** : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Solène MENNECIER, Mme Mariline BOUCLET M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

A été nommé secrétaire : M. Hervé LHOMME

**Date de la convocation**

15 novembre 2024

**Date d'affichage**

15 novembre 2024

Objet de la délibération

7- Finances locales

7-1- Décision budgétaire

7-1-2 Niveau réservé à  
« Actes budgétaires »

7-1-2-3 Budget modificatif –  
délibéré avec document  
budgétaire.

2024-079 Décision modifica-  
tive n°1 du budget principal  
2024

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

29/11/2024

Mme BOUCLET sort de la salle du Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-012 du Conseil municipal du 15 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Vu la délibération n°2024-062 du Conseil municipal du 19 septembre 2024 relative au vote du budget supplémentaire 2024,

Vu la nécessité d'augmenter les crédits pour provisionner des créances douteuses et faire des régularisations sur des titres à annuler,

Vu l'avis de la commission des finances du 5 novembre 2024,

Entendu l'exposé de Madame Marianne HUREL, adjointe aux finances,

Il est proposé les modifications budgétaires suivantes :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

67	Charges spécifiques	7 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	5 000.00 €

**TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 12/000.00 €**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

70	Produits des services	7 000.00 €
013	Atténuations de charges	5 000.00 €

**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 12 000.00 €**

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 045-214501421-20241121-2024\_79-DE

SLO

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget primitif 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance  
Hervé LHOMME



Pour copie conforme,  
Le Maire  
Frédéric MURA

